

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 3/II

Séance du mardi 6 octobre 2009, seconde partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 3/I, p. 181)

Ouverture de la séance 250

Pétition :« Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la gare jusqu’à Epalinges et prolongation de la ligne N° 6 jusqu’à Praz-Séchaud » (M^{me} Eliane Joris et consorts [800 signatures]).*Rapport polycopié* de M. Jean Meylan, rapporteur 260*Discussion* 261**Postulat :**« Lausanne, capitale de la neige en toutes saisons » (M^{me} Françoise Longchamp).*Rapport polycopié* de M^{me} Janine Resplendino, rapportrice 264*Discussion* 266**Préavis :**

N° 2009/43 Construction d’une centrale de production d’eau glacée par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments de Grand’Rive Parc et utilisation des rejets thermiques pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive. Raccordement d’une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance 251

Rapport polycopié de M. Claude Bonnard, rapporteur 256*Discussion* 258

Séance

du mardi 6 octobre 2009

Membres absents excusés: M^{me} Adozinda Da Silva, M^{me} Marie Deveaud, M. Denis Pache, M. Bertrand Picard, M^{me} Graziella Schaller, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés: M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Stéphanie Pache, M. Francis Pittet.

Membres présents	90
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	<u>3</u>
Effectif actuel	99

A 21 h00, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nous reprenons notre ordre du jour dans cette deuxième séance, avec la seconde urgence demandée par la Municipalité, point R28, préavis 2009/43. Le rapporteur est déjà à mes côtés.

**Construction d'une centrale de production d'eau glacée
par le chauffage à distance pour la climatisation des bâtiments
de Grand'Rive Parc et utilisation des rejets thermiques
pour le chauffage des bassins de la piscine de Bellerive.
Raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance**

Préavis N° 2009/43

Lausanne, le 12 août 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'200'000.– destiné à la construction d'une centrale de production d'eau glacée alimentée par le chauffage urbain pour la climatisation des bâtiments administratifs du complexe immobilier Grand'Rive Parc, sis à l'avenue de Rhodanie, et la valorisation des rejets thermiques pour le chauffage de l'eau de la piscine de Bellerive. Il permet également le raccordement partiel de la piscine de Bellerive au chauffage à distance pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage d'une partie des locaux. Une chaufferie à gaz temporaire sera installée de manière transitoire jusqu'à l'arrivée de la conduite principale du chauffage à distance dans cette zone, planifiée pour 2014.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

- Fr. 2'210'000.– pour les installations de Grand'Rive Parc ;
- Fr. 990'000.– pour les installations de la piscine de Bellerive.

Les investissements liés à Grand'Rive Parc seront compensés par des recettes de fonctionnement pour la mise à disposition, l'exploitation et l'entretien des installations par les Services industriels.

Les investissements liés à la piscine de Bellerive seront refacturés par les Services industriels au Service des sports, une fois les installations mises en service. Cette recette d'investissement est prévue en 2010. Ce montant sera donc compris dans les investissements présentés par le rapport-préavis pour le réaménagement complet du site de la piscine de Bellerive qui sera soumis à votre Conseil avant la fin de l'année. Ce rapport-préavis abordera plus directement tous les aspects liés à l'attractivité du site et répondra notamment au postulat de M. Bettens « Pour une piscine de Bellerive chauffée ». Le présent préavis ne porte que sur les aspects techniques du chauffage des bassins.

Le compte d'attente de Fr. 90'000.– ouvert pour couvrir les frais d'étude liés à ce projet sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement sollicité.

2. Contexte

Situé au nord de la piscine de Bellerive, entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie, le projet Grand'Rive Parc prévoit la réalisation de quatre bâtiments administratifs actuellement en fin de construction. La maîtrise de l'ouvrage est assurée par Grand Rive Immobilier SA, qui est également propriétaire des terrains.

Les Services industriels (SIL) ont planifié d'étendre le réseau de chauffage à distance au sud de la Ville. Le raccordement de ce complexe de bâtiments est un jalon important pour la rentabilité de cette extension. La construction d'une centrale de production d'eau glacée à partir de la chaleur du chauffage à distance pour la climatisation des locaux permet d'exploiter la chaleur excédentaire disponible sur le réseau d'avril à octobre, du fait de la production relativement régulière de Tridel et de la Step.

Ce projet, quatrième du genre, s'inscrit dans la continuité des installations déjà mises en service pour le complexe du Comité international olympique à Vidy (2007)¹, pour le bâtiment administratif de Flon-Ville et deux bâtiments attenants (2008)² et pour le nouveau siège de KBA-GIORI SA (2009)³ à l'Avenue du Grey.

Ce projet d'écologie industrielle présente un intérêt énergétique supplémentaire : les rejets thermiques de cette centrale de production de froid, éliminés par des aéro-refroidisseurs pour les trois projets déjà réalisés, seront valorisés pour chauffer l'eau de la piscine de Bellerive, en contrebas.

3. Les installations

3.1 La centrale de froid par le chaud

L'installation de production d'eau glacée, de type mixte absorption-compression d'une puissance totale de 800 kW thermiques, sera construite sous la responsabilité des SIL qui prendront en charge l'entier des investissements pour la fourniture et le montage des équipements techniques et le système de régulation et de télégestion.

L'investissement nécessaire s'élève à Fr. 1'180'000.– et se répartit de la manière suivante :

Machines absorption et compression pour la production d'eau glacée et échangeur	700'000.–
Raccordements et tableaux électriques, y compris télégestion	200'000.–
Travaux annexes (maçonnerie, serrurerie, etc.)	40'000.–
Frais d'étude de bureaux spécialisés CVS	145'000.–
Divers et imprévisibles, arrondis	35'000.–
Frais de personnel interne	40'000.–
Intérêts intercalaires	20'000.–
Total	<u>1'180'000.–</u>

Les locaux techniques nécessaires à l'implantation de cette installation sont mis à disposition par Grand'Rive Parc sur son site.

3.2 Les installations prévues à Bellerive

Les installations de Bellerive prises en charge par ce préavis seront réalisées dans un local d'environ 80 m² :

- raccordement au chauffage à distance d'une partie des locaux (le restaurant et la rotonde, trop éloignés, auront leur propre chaufferie), réalisation d'un échangeur de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;
- réalisation de deux échangeurs pour le chauffage de l'eau des bassins par les rejets thermiques de la centrale de froid de Grand'Rive Parc. Le réchauffement et le maintien de la température de l'eau de la piscine se fait donc par récupération de chaleur.

¹ Préavis N° 2005/71 « Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2. Construction d'une centrale de production de froid destinée à alimenter le bâtiment du Comité international olympique », accepté par votre Conseil dans sa séance du 6 décembre 2006.

² Rapport-préavis N° 2004/33 « Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon – Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8, fraction de la parcelle N° 6031. Aménagement du bâtiment sis aux Côtes de Montbenon 7-9 avec transfert au patrimoine administratif. Demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une passerelle. Réponses à deux motions », accepté par votre Conseil dans sa séance du 9 novembre 2004.

³ Préavis N° 2007/68 « Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain pour l'immeuble industriel de KBA-GIORI SA », accepté par votre Conseil dans sa séance du 22 avril 2008.

L'investissement nécessaire s'élève à Fr. 330'000.– et se répartit de la manière suivante :

Installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire	110'000.–
Installations pour le chauffage de l'eau des piscines	120'000.–
Travaux annexes	16'000.–
Divers imprévus	14'000.–
Frais d'étude de bureaux spécialisés	40'000.–
Frais de personnel interne	25'000.–
Intérêts intercalaires	5'000.–
Total	<u>330'000.–</u>

Les installations seront télégérées par le système de gestion centralisée des SIL.

4. Les conduites de liaison

4.1 Liaison entre les sites de Grand'Rive Parc et de Bellerive

Cette liaison comprend la pose dans la même fouille des conduites de raccordement conventionnelles au chauffage à distance et des conduites nécessaires à la récupération des rejets thermiques de l'installation de production de froid et à son refroidissement.

Génie civil et matériel	925'000.–
Frais d'étude de bureaux spécialisés	55'000.–
Frais de personnel interne	35'000.–
Intérêts intercalaires	15'000.–
Total	<u>1'030'000.–</u>

4.2 Liaisons sur le site de Bellerive

Depuis la centrale principale située dans l'enceinte du bâtiment de Bellerive, différentes conduites doivent être posées en fouille : deux conduites doubles pour le refroidissement des condenseurs des machines de production de froid par le réchauffement de l'eau de la piscine (récupération de chaleur) et, pour les locaux de service, deux conduites de chauffage et une conduite d'eau chaude sanitaire.

Génie civil et matériel	580'000.–
Frais d'étude de bureaux spécialisés	45'000.–
Frais de personnel interne	25'000.–
Intérêts intercalaires	10'000.–
Total	<u>660'000.–</u>

5. Programme des travaux

Les travaux débuteront par les conduites de liaisons sur le site de Bellerive, pour le chauffage des bassins, au cours de l'hiver 2009-2010, de sorte à ne pas perturber l'exploitation de la piscine durant les saisons 2009 et 2010.

Le réseau principal du chauffage à distance en cours d'extension au sud de la ville est encore loin de la piscine de Bellerive et du complexe de Grand'Rive Parc, alors que ce dernier doit pouvoir être chauffé dès cet hiver et refroidi dès l'été 2010. Une chaufferie provisoire raccordée sur la conduite de gaz de l'avenue de Rhodanie sera donc installée de manière transitoire. Le complexe Grand'Rive Parc est en effet un client important et incontournable pour assurer dans les meilleurs délais la rentabilité du réseau Sud du chauffage à distance qui arrivera dans cette zone à l'horizon de 2014.

Les installations prévues pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire de la piscine de Bellerive seront également alimentées provisoirement de cette manière.

Cette chaufferie temporaire, d'un coût de Fr. 180'000.–, a été financée par une demande de crédit supplémentaire sur le budget de fonctionnement 2009. Elle sera réutilisable par la suite, lors de transformations de chaufferies.

6. Aspects financiers

6.1 Synthèse des coûts d'investissements

Le total des investissements sollicités s'élève à Fr. 3'200'000.–.

	Matériel et sous-traitance	Frais de personnel interne	Intérêts intercalaires	Total
Installations Grand'Rive Parc	1'120'000.–	40'000.–	20'000.–	1'180'000.–
Liaisons Grand'Rive Parc – Bellerive	980'000.–	35'000.–	15'000.–	1'030'000.–
Installations Bellerive	300'000.–	25'000.–	5'000.–	330'000.–
Liaisons sur site Bellerive	625'000.–	25'000.–	10'000.–	660'000.–
Total	3'025'000.–	125'000.–	50'000.–	3'200'000.–

6.2 Plan des investissements

La réfection du site et des équipements de la piscine de Bellerive figure au plan des investissements 2009 à 2012 de la Direction de la sécurité publique et des sports pour un montant de Fr. 16 millions au titre de «Bellerive-Plage – Réfection, amélioration et remplacement d'équipements». Ce montant comprend l'investissement de Fr. 990'000.– sollicité par le présent préavis pour les installations de Bellerive.

Le début des travaux était indiqué en 2011. Ce calendrier a été modifié pour les installations techniques de chauffage du fait des possibilités de synergie avec les installations du complexe Grand'Rive Parc, qui sera terminé d'ici à la fin de cette année.

Les réalisations prévues pour Grand'Rive Parc figurent au plan des investissements 2009 à 2012 des Services industriels pour un montant de Fr. 1'775'000.– au titre de «Construction centrale de production de froid». L'écart avec le montant de Fr. 2'210'000.– s'explique en partie par l'extension du projet à la valorisation des rejets thermiques par la piscine de Bellerive.

6.3 Impacts sur le budget

Les charges financières, calculées sur l'investissement de Fr. 2'210'000.–, selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux de 4,5% et une durée d'amortissement de quinze ans pour les installations mécaniques et de dix ans pour les conduites à distance (chaud et froid), s'élèveront à Fr. 240'000.– par année.

Ces charges financières (amortissements et intérêts), de même que les frais d'exploitation, de maintenance et de télégestion, seront facturés au client final qui occupera Grand'Rive Parc. La durée de la convention d'exploitation tiendra compte des durées d'amortissement. La livraison d'énergie fera l'objet d'un contrat séparé.

L'investissement de Fr. 990'000.– lié à la piscine de Bellerive sera complètement amorti au bilan des Services industriels par une refacturation à la Direction des sports, qui sollicitera ce montant dans un rapport-préavis global pour le réaménagement de la piscine de Bellerive, soumis ultérieurement à votre Conseil.

7. Postulat de M. Bettens

Le postulat de M. Bettens « Pour une piscine de Bellerive chauffée » a été pris en considération et renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport dans la séance de votre Conseil du 1^{er} juillet 2008.

Le présent préavis met en œuvre le souhait exprimé par le postulat et y répond pleinement : la température des bassins sera augmentée d'environ 4° C pour être portée à 24° C, comme la plupart des piscines en plein air de l'agglomération.

La Direction de la sécurité publique et des sports a toutefois préféré inclure tous les aspects liés à l'attractivité du site dans un même rapport-préavis qui portera sur le réaménagement complet de la piscine de Bellerive et répondra à plusieurs initiatives du Conseil communal, y compris celle de M. Bettens.

Ce rapport-préavis sera probablement soumis à votre Conseil avant la fin de l'année en cours.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2009/43 de la Municipalité, du 12 août 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver les projets complémentaires de centrale de production de froid par le chaud pour le complexe immobilier Grand'Rive Parc et d'installation de chauffage de l'eau de la piscine de Bellerive par récupération des rejets thermiques, ainsi que le raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'200'000.– ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissement relatives au crédit mentionné ci-dessus ;
4. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 2 le compte d'attente de Fr. 90'000.– ouvert pour réaliser les études préliminaires ;
5. de prendre acte que l'investissement de Fr. 990'000.– concernant la piscine de Bellerive sera entièrement amorti aux Services industriels par une refacturation à la Direction des sports, qui sollicitera ce montant dans un rapport-préavis global pour le réaménagement de la piscine de Bellerive soumis ultérieurement à votre Conseil.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission: M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M^{me} Adozinda Da Silva (LE), M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Isabelle Truan (LE), M^{me} Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: La commission N° 77 s'est réunie le 18 septembre de 13 h 30 à 15 h 00. Elle était composée de M^{mes} Adozinda Da Silva (en remplacement de M. Jean-Louis Blanc), Sylvie Favre Truffer, Nicole Graber, Myriam Tétaz, Isabelle Truan, Magali Zuercher, de MM. Jean-Charles Bettens, Guy Gaudard (remplaçant Charles-Denis Perrin) et du soussigné. M^{me} Esther Saugeon était excusée. M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels (SI) était accompagné de MM. Paul Christe, Jean-Paul Guillaume et Gérard Croset du Service du gaz et chauffage à distance, de M. Robert Mohr, du Service des sports et de M. Nicolas Waelti, du développement stratégique (SI) que je remercie de ses excellentes notes de séance arrivées dans les heures suivant la séance de commission! L'urgence du préavis étant flagrante, il est aussi important que le Conseil puisse se prononcer au plus vite sur cet objet.

Monsieur le directeur a présenté une introduction complète de l'objet du préavis et des raisons qui poussent les Services industriels à faire une demande de crédit relativement important pour une installation de production de froid à partir de chaud.

Lors d'une récente séance du Conseil communal, il était ressorti que les Services industriels de Lausanne étaient les plus grands producteurs de CO₂ de l'Administration communale. Toutefois, ces émissions contribuent à un bilan écologique positif pour la Ville en général, car, grâce au chauffage à distance, on parvient à valoriser l'énergie produite par les incinérateurs de Tridel et à remplacer des installations de chauffage de moins bon rendement. L'extension du réseau du chauffage à distance, particulièrement vers le sud de la ville, semblait donc nécessaire afin d'atteindre davantage de consommateurs et de leur fournir une énergie de moindre impact environnemental. Dans ce cadre, l'intérêt d'un important client comme Grand'Rive Parc pour un raccordement au chauffage à distance justifie de lancer dès maintenant les projets d'extension qui devraient toucher, sur le trajet entre le centre ville et le bord du lac, d'autres clients ayant d'importants volumes de locaux à chauffer, voire à refroidir.

Ce crédit permet donc aux SI de se doter d'un équipement leur permettant de vendre l'énergie du réseau de chauffage à distance, particulièrement au moment où celle-ci est en large excès. Le montant demandé ira pour 2/3 dans l'instal-

lation fournissant du froid à Grand'Rive Parc et pour 1/3 à l'équipement permettant de chauffer les bassins de la piscine de Bellerive, cette dernière prestation étant facturée au Service des sports. L'intérêt de développer simultanément ces deux installations semble évident lorsque l'on réalise que Bellerive ne sera pas chauffée directement par le chauffage à distance, mais par le refroidissement des locaux de Grand'Rive Parc, par l'installation de production d'eau glacée! Cette solution nouvelle sur le réseau lausannois correspond à une valorisation maximale de l'énergie. A noter que les autres installations de production d'eau glacée par le chauffage à distance (Flonville, CIO, KBA-GIORI) dissipent l'énergie de refroidissement dans l'air. Comme l'énergie provenant de l'incinération est largement excédentaire en été, ces installations de froid par le chaud semblent tout à fait idéales commercialement.

A l'heure actuelle, le réseau de chauffage à distance n'est pas déployé au sud de la ville. Il est donc nécessaire de disposer durant quelques années – et dès cet hiver – d'une installation provisoire pour fournir le chauffage (puis le froid) à Grand'Rive Parc. La chaufferie provisoire au gaz, dont la Commission des finances a accepté le principe de l'achat par crédit supplémentaire, devra assurer cette fonction jusqu'à la connexion définitive au chauffage à distance en 2014. Il est aussi nécessaire de profiter de la morte saison pour effectuer les travaux dans le périmètre de Bellerive afin que les usagers n'en subissent pas les nuisances l'été prochain. Quant au bouclage du réseau du chauffage à distance, permettant de relier les réseaux ouest, sud et nord, il ne sera achevé qu'au-delà de 2018.

De la discussion générale sur l'objet du préavis, il faut relever:

- la satisfaction de M. J.-Ch. Bettens pour une réponse matérielle à son postulat, et surtout pour la perspective de voir la piscine de Bellerive enfin au niveau de confort des piscines voisines, et ceci vraisemblablement dès la saison 2010. Remarquons à ce propos que les piscines des environs de Lausanne sont chauffées directement au gaz, ce qui est maintenant inacceptable d'un point de vue écologique. Renens, par exemple, consomme entre 38 et 59 MWh pour le chauffage de sa piscine;
- la relative simplicité de l'extension du réseau de chauffage à distance, sans qu'il soit nécessaire d'installer des sous-stations. En effet, le réseau, maintenant à Montbenon, est à 130° C depuis la station de la place Centrale. Cette «basse température» permet de franchir des grands dénivelés sans relais de pression;
- le côté «gagnant-gagnant» du projet, grâce auquel le constructeur pourra disposer d'un label Minergie pour l'ensemble de (Grand'Rive Parc: il lui était en effet indispensable d'assurer un apport substantiel en énergie renouvelable. Or l'incinération, principale source d'énergie du chauffage à distance, est considérée comme énergie renouvelable. On doit se rappeler que lors de la construction des locaux de Philipp Morris, Tridel n'était

pas en service. Le maître de l'ouvrage n'a donc pas eu le choix de la technologie à utiliser. Le gain pour les Services industriels, et donc la Ville, a déjà été décrit plus haut.

En discutant du préavis point par point, la Commission a pu obtenir des éclaircissements sur plusieurs aspects techniques du projet.

3.1 La centrale de froid par le chaud

Les coûts d'exploitation de l'installation seront de Fr. 30'000.– à Fr. 40'000.– par année. Grand'Rive Parc, qui met à disposition gratuitement les locaux abritant l'installation durant toute la durée du contrat, se voit facturer, en plus du prix de l'énergie livrée, une participation au coût d'exploitation et d'amortissement de l'installation. L'ensemble des prestations sont réglées par un contrat dont la durée est fixée à vingt ans, puis renouvelable d'année en année.

3.2 Les installations prévues à Bellerive

Le chauffage de l'ensemble du bâtiment de Bellerive, qui demeure une infrastructure utilisée en été se résumera à la production d'eau chaude sanitaire et au chauffage de quelques locaux pour le personnel d'exploitation. Vu la longueur du bâtiment et le classement en note 2 de la moitié est de l'ouvrage (construit en 1937), des transformations sont peu faisables. Le chauffage à distance apportera de l'énergie à une petite chaufferie indépendante déjà située tout à l'est du corps construit en 1937, alors que la partie principale de l'installation se trouvera dans un local plus proche de Grand'Rive Parc, dans l'aile construite en 1964. La puissance de la chaufferie est ne permettra pas le chauffage du restaurant de la Rotonde, qui demeure problématique (isolation d'un site classé).

Le classement de Bellerive (bâtiment et grand bassin) rend improbable toute réalisation sur ce site d'une piscine couverte. De toute façon, lorsqu'il serait nécessaire de chauffer des bassins et un bâtiment en hiver, aucune chaleur ne serait disponible de l'installation de Grand'Rive Parc, celle-ci ne fonctionnant pas en hiver. Le chauffage à distance direct serait la seule source d'énergie possible.

Un membre de la commission déplore que le préavis ne contienne pas davantage de descriptions techniques des installations projetées et de leur principe de fonctionnement. Selon lui, quelques schémas explicatifs sont parfois plus parlants que des textes avec un vocabulaire technique très pointu réservé à des professionnels avertis. De tels documents seront joints dans la mesure du possible aux notes de séance quand bien même cette installation est la quatrième de ce type sur laquelle le Conseil est amené à se prononcer. C'est l'occasion pour la commission de revoir le fonctionnement d'un système à absorption. Les installations techniques et leur présentation demeurent un sujet délicat. Les plans sont parfois difficiles à lire même pour

des personnes accoutumées à ce type de schémas. Il restera toujours délicat de les présenter dans leur ensemble aux membres du Conseil, d'autant plus que bien souvent on s'intéresse plus au coût qu'au fonctionnement.

Pour ce qui est des flux de chaleur, ceux-ci diffèrent entre l'été et l'hiver. En été, de l'eau du lac à une température de 6°C va refroidir l'installation de production de froid de Grand'Rive Parc et repart vers un échangeur où elle va fournir sa chaleur au circuit d'eau des piscines. Au cas où la température des bassins ne nécessiterait plus de chauffage (voire un refroidissement...) l'eau chaude ne serait pas directement rejetée dans le lac, mais un réservoir tampon permettrait des rejets à plus basse température. En hiver, le groupe de production de froid ne sera pas en service et seule une installation annexe sera utilisée pour climatiser les locaux informatiques, principalement. L'eau du lac sera utilisée pour le refroidissement. Le chauffage de Grand'Rive Parc sera assuré dès 2014 par le chauffage à distance. Jusque là, l'apport en énergie proviendra exclusivement de la chaufferie provisoire à gaz qui sera placée au nord du bâtiment de Bellerive.

4.1 Liaison entre les sites de Grand'Rive Parc et de Bellerive

Bien évidemment, la circulation de quantités importantes d'eau entre les installations et/ou le lac nécessite des pompes de relativement grosse dimension. Celles-ci sont toutefois de plus en plus «économiques» en énergie électrique.

L'installation d'un échangeur de chaleur se fera dans la butte, tout à l'ouest des bains de Bellerive, où se trouvent déjà des réservoirs et des installations de traitement des eaux des bassins. Actuellement, les installations sont vétustes et leur remplacement sera l'un des points du préavis qui va sortir prochainement et qui comprend dans son total de Fr. 16 millions les quelque Fr. 990'000.– demandés dans le présent préavis, et donc «avancés» par les SI, concernant directement le réaménagement de Bellerive Plage (voir conclusion 5).

5. Programme des travaux

On constate qu'il est nécessaire de trouver une solution provisoire pour fournir l'énergie à Grand'Rive Parc. La solution de l'achat d'une chaufferie provisoire a été préférée à celle d'une location pour des raisons d'économie. La location serait en effet plus chère que l'achat, et la chaufferie sera encore utilisable dans cinq ans pour dépanner des immeubles ou groupes d'immeubles en attente de raccordement, ou dans des cas de coupure technique du chauffage à distance.

6. Aspects financiers

Un investissement important génère inévitablement des risques, comme pour tout le réseau de chauffage à distance.

Mais, globalement, avec un contrat de vingt ans et la fourniture assurée d'énergie, l'investissement et son amortissement restent positifs pour la Ville.

Ce préavis pourrait également influencer le prix d'entrée des bains de Bellerive, désormais chauffés. Il appartiendra au Service de la sécurité publique et des sports de décider comment il entend financer le coût de la prestation que les Services industriels auront à facturer. Cet objet sera certainement discuté dans le cadre du futur préavis sur les bains de Bellerive.

A ce propos, la commission s'inquiète de savoir si la solution de récupération de chaleur présentée dans le présent préavis est la moins chère pour l'installation de Bellerive. Le représentant du Service des sports assure que toutes les différentes techniques ont été envisagées et que le solaire, qui semble a priori envisageable, ne serait pas utilisable : une immense surface serait nécessaire et elle ne serait pas très productrice les jours maussades, juste au moment où l'on a besoin de chaleur ! Les chaufferies à bois génèrent des particules et on estime qu'elles auraient provoqué des oppositions. En résumé, la proposition «écologie industrielle» présentée dans ce préavis semble de loin la meilleure, aussi du point de vue du Service des sports.

Conclusions

La commission a accepté en bloc et à l'unanimité les conclusions 1 à 5 et vous invite à en faire de même. Elle est avisée d'entrée de cause que l'urgence sera demandée pour l'examen de ce préavis et vous invite à réserver le meilleur accueil à cette demande qui semble tout à fait appropriée.

Le président : – Avez-vous des remarques préalables ou complémentaires à ajouter, Monsieur Bonnard ?

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – Merci, Monsieur le rapporteur. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Une majorité du groupe LausanneEnsemble salue ce projet novateur et audacieux, qui permettra, par l'intermédiaire du chauffage à distance, de climatiser en été les bâtiments de Grand'Rive Parc à Rhodanie et, grâce aux rejets de cette installation, de chauffer l'eau de la piscine de Bellerive à une température de 24°. Une partie des locaux de la piscine, ainsi que la production d'eau chaude sanitaire, seront raccordés sur cette installation. Il faut souligner que les investissements que nous entreprendrons seront amortis grâce à la facturation des SI pour la mise à disposition, l'exploitation ainsi que l'entretien de ces installations.

Au vu de l'importance des travaux et de l'éloignement actuel des conduites de chauffage à distance, la Ville a acquis pour Fr. 180'000.– une chaufferie temporaire à gaz qui alimentera dès cet hiver notre client en énergie calorifique.

Après son utilisation sur ce site, cette chaudière pourra être réutilisée ailleurs. Il faut aussi saluer le panachage de la future distribution de chauffage à distance, qui devrait être fournie prochainement par la Step au sud de la ville et qui, combinée à celle de Tridel, fera de Lausanne une des pionnières dans la valorisation de déchets domestiques et organiques.

Si notre groupe est enthousiaste pour ce projet, qu'il vous invite à soutenir, il sera très attentif à l'affectation des Fr. 16 millions attribués dans le plan des investissements 2009–2012 et qui devraient être utilisés pour réadapter et améliorer les infrastructures et équipements de la piscine. Nous espérons qu'un tantième sera affecté à la rénovation du restaurant, ce qui permettrait, grâce à toutes les prouesses techniques nécessaires à ces travaux, de le maintenir ouvert toute l'année.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – C'est avec intérêt et satisfaction que j'ai pris connaissance du présent préavis puisqu'il répond, partiellement au moins, au postulat «Pour une piscine de Bellerive chauffée»¹, que j'avais déposé le 10 juin 2008.

En ce qui concerne l'objet principal du préavis, à savoir la construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage à distance pour les bâtiments de Grand'Rive Parc, le rapport du président de la commission met bien en évidence les avantages du système retenu et le bénéfice que les SIL peuvent en tirer. La solution préconisée me semble suffisamment intéressante pour obtenir votre aval.

Pour la piscine de Bellerive, il s'agit d'une solution transitoire qui, pour la saison prochaine 2010, permettra de chauffer à 24° l'eau des bassins en utilisant les installations techniques actuelles, conduites, pompes, etc., pour autant que leur état de vétusté le permette. Comme mentionné au chiffre 6.2 du préavis, la réfection complète du site et des équipements de Bellerive figure au plan des investissements 2009 à 2012 pour un montant de Fr. 16 millions. Un rapport-préavis allant dans ce sens nous sera soumis prochainement.

En conclusion, je ne peux que me réjouir de l'option prise pour Bellerive, reconnue, je le rappelle, comme l'une des plus belles piscines extérieures de Suisse. En attendant sa prochaine ouverture, je vous invite à accepter ce préavis sans restriction.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je désire préciser, devant l'enthousiasme général, que la nouvelle Loi sur l'énergie – je crois qu'elle est en application depuis janvier 2007 –

¹BCC 2007-2008, T. II (N° 17/I), p. 1088 ; *idem* T. II (N° 18/I), pp. 1231 ss.

interdit, ou en tout cas limite fortement, la climatisation de locaux. Selon les articles 36 et 37 du règlement d'application, il faut demander des autorisations pour avoir le droit de climatiser des locaux, et celles-ci sont assez difficiles à obtenir.

En l'occurrence, elles l'ont été, en particulier parce que 100% de l'énergie utilisée pour rafraîchir est renouvelable. C'est une bonne manière de réutiliser une énergie dont la Ville de Lausanne dispose en abondance, le chauffage à distance, qui, en été du moins, est 100% renouvelable.

En profiter pour chauffer la piscine de Bellerive est une excellente chose, et c'est là que se situe le contrat gagnant-gagnant. C'est parce qu'on récupère cette chaleur excédentaire et qu'on utilise ce bénéfice pour une installation d'utilité publique que le groupe socialiste est unanime à soutenir ce projet.

Néanmoins, il ne faudrait pas que cela crée un précédent et que la Municipalité s'habitue à octroyer des raccordements au chauffage à distance simplement parce qu'on ne sait pas bien que faire de la chaleur. Je rappelle donc que la loi, dans son esprit, interdit la climatisation et qu'il y a d'autres façons de valoriser cette énergie. Par exemple, en la transformant en électricité, dont on a de toute façon largement besoin, même en été. En effet, l'énergie la plus renouvelable, c'est encore celle que l'on ne consomme pas !

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur : – Ce n'est pas en tant que rapporteur mais en tant que membre du groupe des Verts que je prends la parole ici pour dire que notre groupe soutiendra ce préavis dans sa très grande majorité, avec quelques sceptiques tout de même.

Pourquoi quelques sceptiques ? Parce que, comme le rappelait M. Guidetti, la climatisation est un luxe qui consomme de l'énergie. Celle dont nous parlons provient de l'incinération de déchets. Même si on la considère par conséquent comme renouvelable, il faut penser qu'en amont, des déchets sont produits. Malgré cela, il y a un aspect intéressant dans le projet présenté. Le chauffage de la piscine de Bellerive est un confort que certaines personnes demandent... Mais le projet le plus intéressant, c'est celui d'étendre le réseau de chauffage à distance de manière à utiliser l'énorme quantité d'énergie produite à Tridel pour alimenter d'autres locaux. En été, elle alimentera des sites particuliers, des gens qui peuvent se payer le luxe d'une climatisation, et qui ont peut-être l'outrecuidance de considérer que leur besoin de fraîcheur vaut largement les dégâts écologiques qu'ils provoquent. Mais à part ces gens, des immeubles seront aussi connectés au chauffage à distance. C'est un bon argument pour profiter de l'occasion offerte par ce promoteur immobilier de construire une installation importante du point de vue de la consommation, surtout dans une période où nous n'avons pas besoin de cette énergie.

Enfin, la Municipalité donnera peut-être des précisions à propos de ce que vous affirmez sur la nécessité de produire de l'électricité en été.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je suis évidemment très heureux de l'accueil favorable accordé à ce projet. La Municipalité vous le propose parce que, comme l'ont dit certains d'entre vous, le dispositif permet, tout en raccordant un client privé, de fournir un service à la collectivité. Cette articulation entre la démarche commerciale des Services industriels et le service à la collectivité nous paraît tout à fait importante.

M. Guidetti a parlé d'interdiction, respectivement de demande d'autorisation. En effet, le règlement d'application de la Loi vaudoise sur l'énergie dispose, à son article 36, non pas l'interdiction d'installations de refroidissement, mais le fait que ces installations sont soumises à autorisation. L'article 37 indique les cas pour lesquels une demande d'autorisation n'est pas nécessaire. Il se trouve, comme l'a dit M. Guidetti, que ce bâtiment n'y est pas soumis. En effet, il répond pour une grande part à ce qui est référé à la lettre a), c'est-à-dire le fait que les énergies disponibles pour la production de froid sont renouvelables. Il satisfait aussi aux exigences mentionnées à la lettre e), c'est-à-dire que le bâtiment en question répond aux normes Minergie.

A propos de ce qu'a dit le président de la commission, je confirme que l'énergie à disposition pendant l'été via Tridel est assez abondante, sous forme de chaleur. Elle permettrait éventuellement de fabriquer de l'électricité, mais c'est aussi le moment où notre usine de Lavey en produit beaucoup. Nous avons par conséquent intérêt à trouver des débouchés pour cette énergie, en l'occurrence calorique, de Tridel. C'est la raison pour laquelle nous vous avons déjà soumis plusieurs projets liés au refroidissement à travers le réseau de chauffage à distance. Nous y sommes allés de façon progressive, parce qu'il fallait faire des études sur la possibilité technique de fournir ces prestations. Cela a été réalisé à Flon-Ville, pour le bâtiment de l'Administration communale, au CIO et dans les hauts de la ville avec l'entreprise KBA-GIORI. Maintenant, nous vous le proposons à Bellerive, qui constituera une sorte de tête de pont nous permettant d'avancer dans l'extension du réseau de chauffage à distance dans le sud de la ville. En outre, je le répète, ce projet articule les nécessités commerciales de rentabilité et les bénéfices environnementaux. Vous le savez, produire du froid grâce à cette technique permet d'économiser de l'électricité, et du point de vue de la charge en pollution et en émissions de CO₂ le chauffage à distance est tout à fait préférable aux autres modes de chauffage.

Les questions que vous avez soulevées concernant le préavis à Fr. 16 millions pour la piscine de Bellerive seront traitées par la Direction de la sécurité publique et des sports. Ce préavis est annoncé pour la fin de l'année. D'ici là, le calendrier de mise à disposition de l'installation pour le propriétaire – c'est aussi la raison pour laquelle nous avons demandé l'urgence pour ce projet – nous imposait de prendre un peu d'avance.

Je vous remercie d'avoir fait bon accueil à ce projet.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur : – Bien volontiers, Monsieur le Président. La commission a accepté en bloc et à l'unanimité les conclusions 1 à 5 du présent préavis et vous invite à faire de même.

Le président : – Merci. Je vous propose également de voter l'ensemble de ces conclusions 1 à 5 en un bloc. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui sont d'accord avec ces conclusions sont priés de le manifester par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec deux avis contraires et deux abstentions, vous avez accepté ce préavis. Je vous remercie. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/43 de la Municipalité, du 12 août 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les projets complémentaires de centrale de production de froid par le chaud pour le complexe immobilier Grand'Rive Parc et d'installation de chauffage de l'eau de la piscine de Bellerive par récupération des rejets thermiques, ainsi que le raccordement d'une partie des locaux de la piscine au chauffage à distance ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'200'000.– ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissement relatives au crédit mentionné ci-dessus ;
4. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 2 le compte d'attente de Fr. 90'000.– ouvert pour réaliser les études préliminaires ;
5. de prendre acte que l'investissement de Fr. 990'000.– concernant la piscine de Bellerive sera entièrement amorti aux Services industriels par une refacturation à la Direction des sports, qui sollicitera ce montant dans un rapport-préavis global pour le réaménagement de la piscine de Bellerive soumis ultérieurement à votre Conseil.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Nous reprenons son cours normal, au point R9, pétition de M^{me} Eliane Joris et consorts « Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la gare jusqu'à Epalinges et prolonga-

tion de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud ». J'appelle le représentant de la commission des pétitions, M. Jean Meylan.

Pétition de M^{me} Eliane Joris et consorts (800 signatures) « Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la gare jusqu'à Epalinges et prolongation de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud »²

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – Pour l'examen de cette pétition revêtue de quelque 800 signatures, la Commission a siégé le 1^{er} avril dans sa composition établie sauf M^{mes} Sylvie Freymond et Evelyne Knecht, excusées, en présence du Syndic en charge du domaine et avec la participation de deux représentantes des pétitionnaires.

Alors que, dès l'entrée en fonction du m2, était entendue la suppression des lignes 5 et 6 faisant double emploi avec le nouveau moyen de transport, dite pétition demande de rétablir le *statu quo ante* avec une argumentation essentiellement fondée sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées et/ou handicapées pour se rendre dans le secteur des hôpitaux centré autour du CHUV ainsi que de l'EMS Mont-Calme par disparition de l'ancien arrêt Montagibert. A cela s'ajouterait, selon les pétitionnaires, le « délaissement » de quartiers comme le Bugnon, César-Roux et le Tunnel avec notamment perte notable de chiffre d'affaires des commerces concernés. Enfin, seraient dorénavant déshéritées par le nouveau système en vigueur les extrémités des lignes 5 et 6, en particulier celle de la ligne 6 qui s'arrête à Valmont et que l'on souhaiterait voir continuer jusqu'à Praz-Séchaud.

En réplique, Le Syndic rappelle que, lors du vote populaire sur le décret concernant le m2, les Autorités cantonales avaient expressément informé la population du fait que les lignes 5 et 6 seraient supprimées lors de la mise en fonction du m2. Cependant, le Syndic reconnaît l'existence d'un problème de desserte de la cité hospitalière que les tl ont d'ailleurs identifié et auquel ils recherchent actuellement une solution adéquate.

De la discussion générale qui a suivi, s'attachant surtout au corps précité de la pétition, découle l'opinion largement partagée que l'objet mérite un examen attentif. La Commission estime dès lors judicieux de renvoyer dite pétition à la Municipalité pour étude et communication, décision prise par 7 oui avec une abstention.

²BCC 2008-2009, T. II (N° 12), pp. 303-304.

Le président : – Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Lors de l’étude de faisabilité du m2, des habitants du quartier de Praz-Séchaud–les Boveresses, l’un des plus peuplés de Lausanne puisqu’il compte environ 9000 habitants, avaient exprimé en vain le souhait que le m2 arrive dans leur quartier. La suppression de la ligne 6, faisant selon les Autorités double emploi avec le nouveau moyen de transport qu’est le m2, a augmenté encore la difficulté d’accès par les transports publics de ce quartier populaire. Il est donc nécessaire que les Autorités trouvent une solution pour pallier cet état de fait. Je peux d’ores et déjà vous annoncer le dépôt prochain, par le groupe LausannEnsemble, d’un postulat qui traitera de cette problématique ainsi que des transports publics sur l’axe Chailly–la Rosiaz, autre quartier oublié du m2.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – La Commission des pétitions n’est pas restée insensible aux arguments des pétitionnaires. Après les avoir auditionnés, nous avons eu le sentiment que leurs revendications portaient essentiellement sur la desserte du Bugnon et de la cité hospitalière. Avant l’introduction du réseau 08 il y avait six arrêts des lignes 5 et 6 entre la Place de l’Ours et La Sallaz incluses, donc une desserte plus fine de ce secteur et des distances moins longues pour accéder aux divers bâtiments. La mise en service du m2 a entraîné la suppression des lignes 5 et 6 sur ce parcours, et l’ouverture de trois stations nouvelles : Ours, CHUV et La Sallaz, avec pour conséquence des distances plus longues entre chaque station. Mais, comme le relève pertinemment le rapporteur, dès l’acceptation du projet m2 en votation populaire, il avait été dit clairement que les lignes 5 et 6 seraient supprimées sans remplacement en surface. Leur remise en service, même partielle, n’est pas envisageable, les coûts d’exploitation étant disproportionnés par rapport au nombre potentiel d’usagers.

Néanmoins, comme l’a souligné M. le syndic hors audition des pétitionnaires, les tl sont conscients du problème et, sans a priori, réfléchissent à une solution acceptable, ce qui prend toutefois un certain temps. En consultant la littérature spécialisée, on constate que la ville de Lausanne n’est pas la seule confrontée à ce problème. Dans d’autres villes, en France notamment, il a été résolu en introduisant, sur des lignes régulières de transports publics, à certaines heures bien définies et sur une partie du trajet seulement, un service de minibus qui s’arrête à la demande le long de son itinéraire pour laisser monter ou descendre les usagers. Il s’agit généralement de petits véhicules, écologiques, conviviaux, à plancher bas facilitant l’accès pour les personnes

âgées ou à mobilité réduite. Ce service « à la carte » a pour avantage de se rapprocher au mieux de la souplesse et de la liberté du piéton.

Je ne prétends pas que ce soit la solution à appliquer dans le cas présent. Je lance cette idée comme matière à réflexion et éventuellement piste à explorer. Seule une analyse approfondie de la part des tl, avec appréciation des besoins réels et des coûts, permettra de déterminer s’il y a lieu de donner suite à cette requête. Dès lors, je vous invite à suivre la recommandation de la Commission des pétitions.

M. Alain Hubler (AGT) : – En préambule, j’aimerais relever que la pétition est le meilleur moyen pour saisir ce Conseil communal, par sa Commission des pétitions, et pour que les demandes arrivent où elles doivent arriver. C’est-à-dire ici, même si cela n’a pas toujours tous les effets escomptés.

Dans la séance de commission, le syndic a rappelé que, lors de la votation du m2, les lignes 5 et 6 étaient prévues pour passer à la trappe. Néanmoins, les tl sont conscients du problème de desserte du CHUV. Je trouve dommage qu’ils ne soient pas conscients aussi des problèmes de desserte de Praz-Séchaud dont parlait M^{me} Longchamp. Surtout, le syndic nous annonce que les tl travaillent sur cette question. Comme la Commission des pétitions a siégé le 1^{er} avril, c’est-à-dire il y a six mois, j’imagine qu’il y a eu six mois de travail entre temps. Alors, plutôt que des grandes professions de foi sur cette pétition, le plus intéressant serait de savoir où en sont les tl.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Il est vrai que les tl avaient annoncé la suppression des lignes 5 et 6 lors de la mise en circulation du m2. Les gens en étaient conscients. Cependant, lorsqu’ils ont été confrontés à la disparition de la ligne 5, ils se sont rendu compte à quel point elle leur était utile, tout particulièrement à ceux qui vivent dans l’Est lausannois, à Montchoisi et dans d’autres secteurs éloignés. S’ils se sont habitués à avoir moins de bus, le plus important pour eux est de ne plus avoir de ligne directe jusqu’au CHUV.

Comme l’explique la pétition, cette ligne directe jusqu’au CHUV serait utile aux gens qui travaillent, bien qu’ils puissent prendre le m2 assez facilement, mais aussi à des visiteurs, souvent des gens âgés, ainsi qu’à des patients qui ont besoin de soins et ne sont donc, par définition, pas en bonne santé. Par exemple, s’ils ont eu un accident et doivent prendre différents bus, puis encore le métro, sans oublier ceux qui souffrent de claustrophobie. Eh oui, cela arrive aussi... Un hôpital de l’importance du CHUV, qui draine autant de personnel et autant de patients, de visiteurs, etc., ne peut pas se contenter d’un seul accès, le m2. Celui-ci, malgré sa technologie magnifique, malgré les services qu’il rend surtout sur l’axe sud, laisse beaucoup d’usagers des transports publics de côté, et surtout ceux à mobilité réduite, jeunes ou vieux. A mon avis, il faudrait prévoir un autre système pour desservir un bâtiment tel que le CHUV.

Dans ces conditions, un renvoi pour étude et communication me paraît un peu maigre pour traiter une telle problématique, importante pour tous ces usagers. Je demande que le Conseil communal renvoie la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis, comme cela a été le cas pour la ligne 3.

Je vous invite à soutenir cette proposition.

Le président : – Je vous demande de présenter formellement votre amendement par écrit. La discussion se poursuit.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme plusieurs orateurs l'ont rappelé, les problèmes principaux se produisent autour du CHUV. Il s'agit donc de dégager des solutions à cet endroit. Mais je dois être honnête avec vous : les tl sont en train de développer tout le réseau d'agglomération. Il y aura en décembre une augmentation de l'offre de 40% sur l'Ouest lausannois. L'année suivante, le secteur du Mont sera encore fortement densifié. Il y a les axes forts, trolleybus et tram. La capacité de développement de l'offre n'est pas telle qu'ils puissent ajouter chaque année dix ou vingt lignes, y compris toutes celles qui ont été supprimées à un moment ou un autre de l'histoire.

Il y a un deuxième facteur à prendre en considération, le nombre de gens qui utilisent réellement une ligne. Si on constate que la ligne 3 est de plus en plus pleine, elle sera dotée de davantage de bus, soit à cet horaire, soit au prochain. Les tl ont déjà fortement augmenté en cours d'année la densité de la ligne 18, parce que manifestement, plusieurs heures par jour, elle ne suffisait pas à transporter les passagers.

Cependant, la priorité n'est pas à rétablir toutes les lignes modifiées dans le passé de manière à avoir à la fois toutes les nouvelles et toutes les anciennes, exactement comme avant. Cela ne passera jamais au niveau cantonal, qui est aussi un endroit où les décisions sont prises, quoi qu'en pense le Conseil communal.

La priorité, dans le secteur qui nous occupe, est de trouver une solution autour de la desserte du CHUV dans un délai de un à trois ans. Ça n'ira pas plus vite, le réseau de cet automne est déjà bouclé, l'horaire de décembre est imprimé, il ne pourra pas y avoir de changement avant décembre 2010. Pour les autres lignes, une densification interviendra à partir des observations faites, si nécessaire. La recréation intégrale de la ligne 5 ou de la ligne 6 appartient à mon avis au domaine de l'utopie.

Cela ne signifie pas qu'une solution sur une grande partie du tracé Sallaz–Ours soit inintéressante. Mais il faut veiller à ce qu'elle soit compatible avec la nouvelle place de la Sallaz, lorsque, des méandres du Tribunal administratif, aura fini par émerger une décision, dans un délai inférieur à cinquante ans.

La priorité, pour la Municipalité, est d'essayer de retrouver une meilleure desserte du CHUV. Le reste se fera dans la

mesure des moyens du redéploiement de ce réseau des transports publics, mais ce ne sera pas rapide, vu les autres urgences qui impliquent des investissements énormes pour les tl. Ces investissements feront d'ailleurs augmenter la part de couverture communale et cantonale de plusieurs dizaines de millions annuels. Cette solution viendra après, elle ne peut pas remplacer les axes forts. Priorité donc au CHUV. Pour le reste, on essaiera de trouver des solutions, mais, honnêtement, je ne peux faire de promesses.

M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.) : – Puisqu'on parle du CHUV, je vous renvoie à la motion d'Alain Hubler – je suis étonnée qu'il n'en ait pas parlé lui-même – pour un micro-mé debate³. Ce serait une solution pour desservir plus efficacement le CHUV.

M. Alain Hubler (AGT) : – Il ne s'agit pas de faire de la publicité pour le µm5, le micro-mé debate Vallon–CHUV. Madame Favre Truffer, il faut bien reconnaître que ce n'est pas lui qui réglera le problème des gens qui habitent ailleurs qu'au Vallon. Soyons honnêtes, c'est un petit projet venant d'un petit parti !

Mais trêve de plaisanterie. Je regrette que M. le syndic avance des chiffres qui m'amuse un peu, mais qui noient le sujet du débat. Vous avez dit, Monsieur le Syndic, qu'on ne peut pas réintroduire «chaque année dix à vingt lignes de transports publics». Vous avez décuplé la dose, pour le moins ! Vous parlez aussi de cinquante années de procédure juridique pour la Sallaz. Là aussi, vous exagérez un peu. Oui ? Faute avouée est à moitié pardonnée.

Il fut une époque où vous disiez que pour la ligne 3, il était absolument et définitivement exclu d'investir beaucoup de millions – chiffre légèrement exagéré – pour la réintroduire. Or, suite à une mobilisation populaire assez exemplaire, c'est devenu possible. La ligne a été réintroduite, à petites doses. Aujourd'hui, vous dites que les fréquences peuvent augmenter si les gens utilisent cette ligne. Je suis content de l'entendre. La difficulté, c'est que les habitants de Praz-Séchaud, notamment, ne peuvent pas montrer qu'ils sont attachés à leur ligne 6, puisqu'elle n'existe plus. Praz-Séchaud est quand même un grand quartier qui, en plus, a des problèmes de tarification. Ils seront peut-être, sans doute, résolus, mais ce n'est pas encore fait. Ne serait-il pas possible de réintroduire la ligne à un coût modeste, comme vous avez réussi à l'obtenir pour la ligne 3 ? Ensuite, on attendra, pour augmenter les cadences, que les habitants de Praz-Séchaud prennent le bus en masse.

Je soutiens, comme tout le groupe A Gauche Toute ! d'ailleurs, la proposition de M^{me} Bergmann de renvoi pour rapport-préavis. Cette pétition mérite un traitement plus dense qu'une simple communication.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je reviens sur les habitants de Praz-Séchaud–Boveresses. Si un parent va

³BCC 2007-2008, T. I (N° 1), p. 13 ; *idem*, T. II (N° 8/II), pp. 105-106 ; BCC 2008-2009, T. I (N° 3/I), pp. 164 ss.

trouver un enfant à l'Hôpital de l'enfance, quel est son parcours pour rentrer chez lui? Il doit prendre un bus jusqu'à la place Bel-Air, descendre au Flon pour prendre le métro jusqu'à la Sallaz, prendre le 6 jusqu'à Valmont, courir quelques dizaines de mètres jusqu'à l'arrêt du 41, qui n'attend pas les correspondances du 6. Pour une ville moderne, ce parcours du combattant n'est pas admissible. Même si, au moment où le m2 a été construit, on a prévenu que ces lignes seraient supprimées, dans la pratique, on réalise que ce n'est pas concevable.

M. Daniel Brélaz, syndic : – En effet, il existe une desserte de Praz-Séchaud, vous l'avez vous-même mentionnée, c'est la 41. C'était aussi dans le plan cantonal, avec l'arrivée sur l'ascenseur urbain à la Sallaz et le changement pour passer au m2. Evidemment, suivant où on se rend en ville, il faut à un moment donné prendre une autre ligne. Cela peut provoquer deux changements.

Pour peu qu'on dispose de temps – je ne suis pas sûr qu'on en ait toujours beaucoup lorsqu'on va à l'Hôpital de l'enfance – on arrive exactement au même endroit par la ligne 6, mais en mettant cinq à six minutes de plus pour prendre la correspondance du 9. La ligne 6 arrive aussi à St-François, où passe le 9 qui va à l'Hôpital de l'enfance. Dans les deux cas, vous avez un changement. J'admets que c'est un peu plus long à faire par la ligne 6, vu son parcours, mais la différence n'est pas si marquée. C'est une leçon de l'introduction du m2 et pour les tl: sur n'importe quelle ligne, au moins 10% des voyageurs considèrent, pour de bonnes ou parfois de moins bonnes raisons, qu'ils n'ont aucune raison de changer quoi que ce soit dans leurs habitudes des cinq, dix, quinze années précédentes. C'est vrai qu'avec le m2, l'ascenseur urbain, on a aussi misé sur l'adaptation à de nouvelles habitudes. C'est un constat, cela ne résout pas encore le problème.

Par rapport à ce que nous disions tout à l'heure de Lausanne perçue comme arrogante dans la région, les tl doivent définir où ils affectent leurs nouveaux moyens en priorité. Ils ne peuvent pas augmenter de 50% la desserte en bus comme ça, en une année. Les bus, ça se commande, il y a tout un plan de commandes sur 2009–2014, qui doit faire l'objet de décrets de cautionnement au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est en train de les étudier. La demande est telle – ce devrait être une bonne nouvelle, que je me fasse bien comprendre – que quasiment tous ces moyens sont déjà affectés aux projets que j'ai cités. Si l'on ajoute des lignes, il faut des commandes supplémentaires. Il y a une priorité autour du CHUV. Pour les autres, compte tenu de tout ce qui existe déjà et des commandes supplémentaires, cela reporte malheureusement à la période 2014–2016. Je vous le dis honnêtement. Mais vous pouvez ne pas le croire...

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – Je regrette de prendre la parole après M. le syndic. Qu'il soit bien clair que ma demande de rapport-préavis vise avant tout à ce qu'une meilleure desserte du CHUV soit mise en place.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je me permets de rappeler l'accord passé le 24 novembre 2002 entre les Vaudois et votre Conseil communal. Pour les finances communales, le bilan devait être de zéro, en termes de charges supplémentaires. Finalement, Fr. 3,5 millions supplémentaires ont été nécessaires pour réaliser des améliorations importantes dans certains secteurs.

Le syndic a rappelé que des mutations dans les lignes avaient aussi été annoncées. Aujourd'hui, on constate que le m2 crée une grande attractivité sur le réseau de transports. Qu'est-ce qui a été fait depuis? Sous l'impulsion de la Confédération et du Conseil d'Etat vaudois, nous nous sommes lancés dans un grand projet de trafic d'agglomération, avec la volonté de la région lausannoise d'augmenter sensiblement le trafic des transports publics et son réseau dans toute la région.

Je vous recommande de venir le 8 octobre, vous recevrez des informations importantes. Tout à l'heure, vous parliez de la ligne 3. Or, hier soir, nous avons eu une séance avec Connexion Bellevaux où nous avons présenté en avant-première ce qui allait arriver demain, c'est-à-dire une amélioration sensible de la desserte. C'est vous qui déciderez, mais nous essayons de répondre aux problèmes posés par le succès du m2, qui peut aussi provoquer une dégradation locale du réseau. Mais faire croire aux Lausannois que demain chaque revendication trouvera une solution, non! Il faut être raisonnable par rapport aux finances publiques. La couverture des coûts de 40% par le billet et de 60% par l'impôt n'existe plus aujourd'hui. On est bien au-delà. La part de l'impôt est très importante pour les transports publics et nous nous dirigeons vers des difficultés sérieuses par rapport aux promesses que nous avons faites dans le cadre du bassin de transports.

Le président : – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de vous faire voter, je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la Commission.

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – La Commission propose de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication par 7 oui et 1 abstention.

Le président : – Merci, Monsieur le rapporteur. Comme nous sommes en présence d'un amendement demandant le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, nous l'opposons aux conclusions de la Commission. Nous procéderons de manière électronique. Votent oui ceux qui sont favorables aux conclusions de la Commission, c'est-à-dire renvoi à la Municipalité pour étude et communication. Votent non ceux qui sont favorables à l'amendement de M^{me} Bergmann, c'est-à-dire renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 45 oui, 32 non et 3 abstentions, vous avez accepté les conclusions du rapport de la Commission, qui stipule le renvoi à la Municipalité pour étude et communication. Cet objet est liquidé, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Eliane Joris et consorts (800 signatures) : « Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la Gare jusqu’à Epalinges, et prolongation de la ligne N° 6 jusqu’à Praz-Séchaud » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l’article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, et je prends le point R12, postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Lausanne, capitale de la neige en toutes saisons ». J’appelle à cette tribune M^{me} Janine Resplendino.

Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Lausanne, capitale de la neige en toutes saisons »⁴

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Janine Resplendino (AGT), rapportrice, M^{me} Monique Cosandey (Soc.), M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. Axel Marion (LE), M. Yvan Salzmänn (Soc.), M. Pierre Santschi (Les Verts), M. Jean Tschopp (Soc.), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Rapport photocopié de M^{me} Janine Resplendino (AGT), rapportrice : – Sont présents, le 25 juin 2009, M^{mes} et MM. les conseillers communaux suivants: Janine Resplendino (rapportrice), Yvan Salzmänn, Monique Cosandey, Jean Tschopp, Françoise Longchamp, Axel Marion, Philippe Jacquat (en remplacement de Jacques Pernet), Pierre Santschi, Claude-Alain Voiblet. M. Benoît Biéler (qui devait remplacer Isabelle Mayor) est excusé.

Pour l’Administration communale: M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des sports, M. Jean-Claude Nardin, Corps de police, rempl. chef de Police-secours, M. Christophe Reinle, Corps de police, rempl. chef de Police judiciaire, M^{me} Véronique Duc, Corps de police, prise des notes de séance.

Un remerciement particulier à M^{me} Duc pour la qualité de ses notes et la promptitude de leur envoi.

La séance est ouverte à 14h00 par le directeur de la Sécurité publique qui présente ses collaborateurs.

M^{me} Longchamp précise que ce postulat vise à attirer l’attention sur la recrudescence du trafic de cocaïne à Lausanne et la stratégie supplémentaire que la Municipalité entend mettre en place pour y faire face ainsi que la collaboration avec la Police cantonale, voire avec d’autres polices. La Municipalité, dans le courrier du 23 mars 2009 ainsi que dans sa réponse à l’interpellation « Lausanne : supérette de la coke », fait état d’une recrudescence du trafic de stupéfiants au centre ville. A Genève, des opérations importantes ont été menées et il y a un risque que les dealers se déplacent sur Lausanne. La Municipalité envisage-t-elle de mettre sur pied des opérations plus importantes à Lausanne, en prenant exemple sur Genève ? Ce n’est pas la police qui est en cause, mais la Municipalité qui pourrait, notamment, intervenir auprès des Autorités fédérales afin d’appliquer des mesures plus strictes en matière d’expulsion des trafiquants. La Municipalité doit mener plus d’opérations.

Plusieurs membres de la commission ont salué le travail difficile qui est effectué par le Corps de police en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Certains commissaires signalent qu’il est difficile d’admettre qu’il faut s’habituer à voir des dealers dans les rues. Cela ressemble à une démission. Quand les contrôles sont nombreux, les dealers sont moins nombreux. Cela s’est fait durant certaines périodes, mais ces contrôles ont maintenant diminué. Il y a un réel problème et aucune bonne solution n’a été trouvée. La politique menée n’est pas forcément la bonne et les résultats se voient dans la rue notamment. Il regrette que tous les bancs de la Riponne (derrière le métro) soient occupés par ces marginaux. Il faut éviter qu’il y ait toujours plus de dealers dans la rue. Car plus il y aura de dealers, plus il y aura de consommateurs.

D’autres commissaires, tout en reconnaissant que le problème est réel, sont frappés par la forme et les mots utilisés dans ce postulat. Certains termes sont accusateurs, le vocabulaire choisi est polémique, tant vis-à-vis de la Municipalité que de la Police. Cette forme n’est pas acceptable. Par ailleurs, de nombreuses informations ont déjà été transmises sur cette thématique : articles de journaux sur le difficile travail des policiers, circulaire adressée aux conseillers communaux mentionnant le travail effectué par le Corps de police pour pallier ce problème. L’approche du postulat est simpliste et ne tient pas compte de la complexité de la problématique.

Un commissaire considère que le problème des drogues (légal ou illégal) et des addictions (au sens large du terme) est construit par notre type de société. Ce postulat n’apportant pas de solution, il s’abstiendra.

⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 13/I), p. 435 ; *idem* T. II (N° 14/II), pp. 664 ss.

Les commissaires ont obtenu différentes informations du directeur de la Sécurité publique et des Sports et de ses collaborateurs.

- Des informations précises ont été données, notamment suite à une autre interpellation déposée cette année : description précise des forces du Corps de police (PJ – Strada – Celtus – action temporaire Urbano) et chaque année, le Conseil communal vote un certain nombre de postes pour des policiers dévolus à ces activités.
- La politique policière a deux buts principaux : lutter contre le trafic visible (présence en uniforme) et utiliser les informations du trafic de rue pour remonter les filières.
- Depuis quelques années, la cocaïne est un produit « phare » du marché de la drogue. Cela touche des personnes en situation précaire, mais aussi des personnes de milieu plus aisé pour des motifs festifs ou pour répondre à un stress professionnel.
- Concernant l'action de la police genevoise, les articles relatent qu'il y a environ deux arrestations pour cent identifications. Ces opérations sont démonstratives mais ne règlent rien. En termes d'efficacité policière, ce n'est pas bon. Toutefois, de telles actions déstabilisent un certain temps le marché. Il est cependant préférable de répéter régulièrement les opérations que de faire des actions spectaculaires de temps à autre.
- L'action policière est journalière à la Riponne. Lorsque le nombre de personnes augmente sur la place, des identifications sont faites et les personnes non lausannoises sont priées de ne pas revenir à cet endroit. A la longue, les gens sont lassés, mais il n'y a aucune base légale. L'opération « Printemps » (dans ce cadre de l'opération Centro) sur la Riponne a bénéficié d'un retour très positif des commerçants et de la population. La présence de la police en uniforme sur le terrain rassure les gens.
- L'opération Centro a duré six semaines et, à cet effet, le groupe Alpha a été scindé en deux groupes avec des horaires spécifiques. Il en ressort les chiffres suivants :

Identifications	825
Nems – requérants	653
Personnes attribuées à d'autres cantons	180
Personnes attribuées au canton de Vaud	141

On relève que plus de la moitié des Nems/requérants interpellés viennent d'autres cantons, et aucune loi ne les oblige à rester dans leur canton d'habitation. Des mesures d'éloignement peuvent être cependant prononcées par la Justice de paix dans certains cas seulement (requérant arrêté en train de vendre de la drogue, porteur de produits stupéfiants, auteur de troubles répétés à l'ordre public, auteur de délit).
- Ni la Municipalité, ni le Corps de police ne baissent les bras et quotidiennement des réflexions ont lieu quant aux différents dispositifs qui peuvent être mis en place pour essayer de maîtriser la situation.

- A Lausanne, rien n'est admis ou toléré qui donne matière à dénonciation. La loi est appliquée. Une personne arrêtée avec 0,1 g de haschisch est dénoncée. Les gens sont incarcérés systématiquement lorsqu'ils sont pris en flagrant délit. A ce jour, en 2009, 250 personnes ont été arrêtées pour trafic de stupéfiants.
- La Brigade des stupéfiants de Lausanne est composée de huit inspecteurs qui travaillent principalement sur la recherche des réseaux de trafiquants. Le Canton a également une Brigade des stupéfiants et les deux Brigades travaillent en étroite collaboration. Le Canton s'occupe des trafiquants en dehors du territoire lausannois. Une fois par semaine, une rencontre a lieu pour parler des affaires en cours et fixer des priorités par rapport à certaines d'entre elles.
- Il existe une base unique de données concernant les trafiquants (Janus).
- L'opération Strada, démarrée en 2000 perdure. Toutefois, la problématique dans le canton n'est pas la même qu'à Lausanne. Au niveau de la visibilité du trafic, Lausanne, milieu urbain, est beaucoup plus concernée. Le groupe Celtus travaille toujours dans le cadre de l'opération Strada et défère toutes les personnes interpellées à Lausanne au juge Strada. Les dispositifs sont donc adaptés au fur et à mesure.
- Le Conseil communal vient de voter un préavis sur tout le concept de proximité qui repose sur quatre piliers, et la politique de la Ville en matière de stupéfiants en fait entièrement partie. Ce dispositif est complété par un Observatoire de la sécurité avec une vision transversale de problèmes (quartiers, habitants, écoles, etc.).
- La police collabore à certaines actions de prévention, domaine de compétence du Canton.

Prise en considération du postulat

Certains commissaires le soutiennent et relèvent que la Municipalité admet que la situation se dégrade. Des opérations, telles celles menées à Genève, peuvent être dissuasives. D'autres pistes pourraient être explorées. Il faut plus d'informations sur les projets de la police et c'est ce que le postulat demande. Il faut faire une analyse historique, définir la doctrine de la Ville et de la police et les modes d'intervention afin de pouvoir, ultérieurement, mener un débat politique en s'appuyant sur du concret. Il y a des éléments nouveaux en ce qui concerne la recrudescence du trafic, et la Municipalité doit préciser comment elle va y répondre à l'avenir.

D'autres commissaires refusent le postulat, car il est basé sur un sentiment d'insécurité et sur la visibilité du trafic. Il n'y a aucun élément objectif pour croire que la Municipalité ne fait pas son travail. Par ailleurs, plusieurs des questions peuvent trouver réponse dans le cadre du rapport de gestion de la Municipalité. La police renseigne régulièrement sur l'état de la situation et des réponses ont déjà été

données en mars 2009. Des informations complémentaires ont été données dans le cadre de la présente commission. Les informations actuelles sont suffisantes.

Prise en considération du postulat : 4 pour, 4 contre, 1 abstention.

La séance est levée à 15 h 30.

Le président : – Je vous donne la parole, Madame Resplendino, si vous avez des commentaires à ajouter à votre rapport.

M^{me} Janine Resplendino (AGT), rapportrice : – Je n’ai pas de commentaires à faire pour le moment.

Le président : – Merci. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, mon postulat ne cherche en aucun cas à accuser la police de laxisme. Je l’ai d’ailleurs dit en commission. Je réitère ici mes remerciements à toute la police pour les actions qu’elle a menées et qu’elle mènera afin d’assurer la sécurité de nos concitoyens et des personnes en visite dans notre ville. Mais n’oublions pas que la police attend les ordres supérieurs pour intervenir !

Comme le fait remarquer la Municipalité dans son courrier adressé aux membres de notre Conseil, le 23 mars dernier⁵, ainsi que dans sa réponse à notre interpellation « Lausanne : supérette de la coke »⁶, la police a elle aussi constaté une recrudescence de trafic visible de stupéfiants au centre ville.

La Municipalité nous a aussi transmis des informations sur les interventions de la police ces derniers mois. Je l’en remercie. Mais compte tenu de cette recrudescence, constatée également par la police, je demande, par le biais de ce postulat, quelle stratégie supplémentaire la Municipalité entend mettre en place. Il serait intéressant de savoir si des opérations ont été menées en collaboration avec la police cantonale, voire avec celle d’autres cantons. Le chef de la Brigade des stupéfiants reconnaissait dernièrement que la moitié des revendeurs viennent d’autres cantons. Or j’ai été fort surprise en commission d’entendre M. le municipal de police affirmer que l’on ne peut pas coordonner les actions avec le Canton, car la problématique n’est pas la même à Lausanne que dans les autres villes du canton ! Monsieur le Municipal, contrairement à ce que vous dites dans la presse, s’il n’y a pas de consommateurs sans dealers, il n’y a surtout pas de dealers sans consommateurs ! On peut espérer que suite à la votation du 27 septembre dernier, par laquelle les Vaudois ont manifesté leur intérêt pour une police coordonnée, les actions avec la police cantonale vont s’intensifier.

⁵BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), pp. 556 ss.

⁶BCC 2008-2009, T. II (N° 20/II), pp. 1294 ss.

De plus, compte tenu des actions répétitives de la police genevoise, que je salue d’ailleurs, et qui, contrairement à ce qu’a prétendu M. Vuilleumier en commission, portent leurs fruits, on peut craindre un déplacement des dealers genevois vers notre commune.

La Municipalité reconnaît que l’impact positif d’opérations comme celle nommée Urbano, est indéniable. La population semble satisfaite de voir plus de policiers dans la rue, notamment dans des quartiers décentrés, et se réjouir de leur impact sur le trafic visible de stupéfiants. Malheureusement, et les policiers présents lors de la commission me l’ont confirmé, la situation s’est rapidement détériorée peu après la fin de l’opération Urbano.

Il y a quelques mois, l’avenue de France était le point de rencontre des dealers de coke. Grâce à l’intervention répétée de la police, la situation semblait s’être améliorée. Malheureusement, le trafic s’est déplacé de quelques dizaines de mètres à la rue du Petit-Rocher. La presse l’a confirmé récemment. A la rue de Bourg, le vendredi et le samedi soir on peut compter un dealer tous les cinq mètres. Début juillet, puis début septembre, un journaliste m’a interpellée, excédé par la situation, non seulement dans le secteur de Chauderon–St-François, mais également dans d’autres secteurs de la ville.

Nous savons que le travail de la police est difficile. Pour assurer leur travail de sécurisation et d’intervention, les forces de l’ordre ont besoin de plus d’effectifs. Il est donc nécessaire que rapidement, et non dans quelques années comme l’a dit M. le municipal Vuilleumier en réponse à l’interpellation urgente de notre collègue Philippe Jacquat lors de la dernière séance⁷, on renforce les effectifs destinés aux missions de lutte contre le trafic de drogue et contre l’insécurité.

Nous pensions déposer prochainement un postulat allant dans ce sens, sans avancer un nombre de postes à augmenter. Nous avons entendu ce soir que M. Voiblet avait déposé une motion demandant une augmentation de huit postes à Police-secours. Nous saluons cette démarche. Mais pourquoi huit, et non dix, vingt, etc. ?

Un conseiller communal socialiste de Renens a fort bien compris cette réelle nécessité puisqu’il a demandé qu’il y ait plus de présence policière dans la rue.

Ne faudrait-il pas également intensifier l’éclairage des rues des quartiers à risques, puisque l’on sait que les dealers recherchent les endroits peu éclairés, comme l’avenue de France, la rue de Bourg, la rue du Petit-Rocher, les escaliers de la rue Pichard, etc. ?

Afin de permettre à la Municipalité de répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité, je vous demande de prendre en considération ce postulat.

⁷BCC 2009-2010, T. I (N° 2/II), pp. 168 ss.

M. Jean Tschopp (Soc.): – Madame Longchamp, votre intention est louable, elle est en résonance avec une préoccupation constante des Lausannoises et des Lausannois. Sachez que c'est aussi un sujet de préoccupation pour le Parti socialiste. Oui, la banalisation de la consommation de la drogue, oui, le développement du marché de la drogue à Lausanne nous préoccupent autant que vous.

Et pourtant, l'efficacité des actions entreprises par la police de Lausanne ne semble pas être votre préoccupation première. Intensifions ce qui fonctionne, mais ne nous attardons pas sur des démarches et des interventions au résultat anecdotique. Systématiquement, ou presque, quand LausanneEnsemble traite de l'insécurité, nous avons droit à l'observatoire de M^{me} Longchamp, qui peut nous expliquer que tous les cinq mètres, à la rue de Bourg, elle croise un dealer. Sur ces sujets, Madame Longchamp, nous avons besoin d'une certaine honnêteté intellectuelle, de chiffres établis et de savoir où nous allons.

Parlons-en, des chiffres. Les opérations Urbano et Centro, menées avec des investigations et des infiltrations à l'avenue de France, produisent des résultats. En 2007, près de cinq kilos de cocaïne base ont été saisis, qui auraient pu générer, s'ils avaient été distribués, plus de Fr. 1,2 million de chiffre d'affaires. Seize personnes ont été déférées au Parquet. Les opérations coup de poing dont vous vous réclamez à Genève ont montré qu'elles n'étaient pas probantes et qu'elles ne donnaient pas de résultats efficaces. Sur cent interpellations opérées sur une de ces opérations coup de poing à Genève, seules deux personnes ont pu être arrêtées.

Alors que souhaitez-vous avec votre postulat? S'il s'agit d'un effet poudre aux yeux, ce n'est pas la peine (...rires...), mais démontrez-nous et prouvez-nous, chiffres à l'appui, que ces opérations coup de poing fonctionnent. Ce n'est pas le cas.

Enfin, dernier volet, les consommateurs. L'élément prévention est également important, il est aussi au cœur de nos préoccupations, mais vous avez, semble-t-il, des grilles d'analyse déconnectées de la réalité. Aujourd'hui, le consommateur de cocaïne n'est plus uniquement le marginal qui a du mal à s'insérer dans la société. La personne au profil de jeune cadre dynamique peut aussi, parfois, être un consommateur de cocaïne, qui se fait livrer ses quelques grammes de drogue en taxi. Par conséquent, pour la prévention auprès des consommateurs, il faut embrasser une action beaucoup plus large. Là, sans doute, les coordinations dont vous vous réclamez sont possibles avec le Canton, avec la Commission consultative. Nous attendons de M. Vuilleumier qu'il intervienne en ce sens, qu'il fasse pression sur le Canton pour développer une prévention plus forte.

En conclusion, les propositions que vous faites ne donnent pas de résultat. Pour cette raison, le Parti socialiste vous demande de classer ce postulat.

M. Philippe Jacquat (LE): – J'ai pris note de l'intervention de M. Tschopp, qui aimerait connaître des résultats. Nous avons pour l'instant ceux d'une action policière, une autre est en cours, nous attendons les siens.

Vous parlez d'honnêteté intellectuelle sur les chiffres établis. Alors ça, j'aime! Lors de notre dernière séance, nous avons parlé de violences, en particulier au CHUV. Quelqu'un a dit qu'il n'y avait pas d'augmentation des incivilités. Je vous laisse lire les chiffres publiés dans le rapport de la Cour des comptes sur l'emploi d'auxiliaires de sécurité au CHUV, en l'occurrence Securitas. Il y a une augmentation évidente, avec une stabilisation ces deux dernières années au prix d'une augmentation des interventions. Ce que vous dites sur l'augmentation des interventions qui ne débouchent sur aucun résultat est en train d'arriver au CHUV. Maintenant! Mais, pour cela, il a fallu pratiquement un doublement des agressions.

Il existe très peu de chiffres établis. C'est exactement ce que demande ce postulat: une analyse des résultats. Si on veut progresser, se donner les moyens de faire quelque chose, on ne peut que le soutenir. J'avais déposé une résolution, la dernière fois, demandant quelle était la vision de la Municipalité⁸. Je ne suis pas intervenu quand on a dit que nous avions déjà voté un préavis sur cette question. Je relis l'objet du vote, qui a fait l'unanimité: «*renforcer la sécurité urbaine en développant la collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la lutte contre le sentiment d'insécurité*». Je cite intentionnellement cette phrase, avec le «sentiment d'insécurité». Certains disaient que ça n'existe pas, qu'il faut des chiffres. Nous avons cependant été unanimes à voter la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Le préavis sur le renforcement de la sécurité urbaine a été traité en avril mais il avait été déposé en novembre 2008. Maintenant, quelle est l'évolution? On voit de plus en plus de gens traîner dans les rues avec des comportements suspects. Est-ce de la parano ou pas? Est-ce que c'est réel? C'est exactement pour avoir les chiffres que vous demandez qu'il faut accepter ce postulat.

M. Serge Segura (LE): L'intervention de M. Tschopp me laisse pantois. Pantois, parce qu'il y a peu, lors de la dernière séance du Conseil communal, on nous annonçait que de toute façon, en matière de sécurité, la conduite à tenir c'est prévention, prévention, prévention. Pour le reste, il n'y a pas de problème, circulez, il n'y a rien à voir! Peut-être n'y a-t-il pas de chiffres établis sur le nombre de dealers à la rue de Bourg. Il suffit pourtant d'y passer pour observer la quantité de dealers qui y est. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que le Parti socialiste nous dit constamment que les Lausannois, et la presse qui relate les propos des Lausannois, se trompent systématiquement. Alors je ne sais pas! Soit tous les Lausannois sont particulièrement stupides et ne comprennent rien à ce qui se passe

⁸BCC 2009-2010, T. I (N° 2/I), p. 109.

dans leur quartier, soit le Parti socialiste est particulièrement aveugle en matière de sécurité. A mon avis, c'est plutôt ça.

Il est aveugle, car à chaque fois qu'une proposition est faite, il la refuse. Sous le prétexte que la seule solution, c'est la prévention et que tout le reste n'est rien. Je suis choqué ! Honnêtement, je suis choqué que ce Conseil communal ne prenne pas en compte les préoccupations des Lausannois en matière de sécurité. Il faut cesser, parce que la situation se dégrade ! On ne peut pas dire que cela n'a pas évolué vers le pire, pour la simple et bonne raison qu'on constate que les opérations coup de poing accomplies par la police, qui démantèlent, certes, de nombreux réseaux de trafiquants, et c'est très bien, ne suffisent pas à endiguer la présence des dealers dans la rue. C'est un élément à examiner et contre lequel il faut absolument lutter.

C'est le deuxième axe sur lequel nous devons agir, et sur lequel porte le postulat de M^{me} Longchamp. Il faut une fois pour toutes que le Parti socialiste entende ce message et fasse des propositions. Nous les attendons ! C'est vrai que le Parti socialiste suisse avait approuvé la mise en place de caméras de surveillance. Mais c'était il y a quelque temps...

J'attends que vous souteniez ce postulat, que nous parlions de ce problème, que nous trouvions des solutions ensemble, que la Municipalité puisse examiner. On a parlé d'augmenter les moyens à la disposition de la police, mais peut-être existait-il d'autres solutions. Ce n'est toutefois pas en refusant systématiquement les postulats que nous y parviendrons.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Monsieur Tschopp, je crois que vous n'avez pas très bien compris ce que je demandais. Vous dites qu'il faut intensifier les mesures existantes. C'est exactement ce que je demande. Augmentons les actions comme Urbano et Centro, qui ont montré des résultats. Il faut cependant mener ces actions plus régulièrement sans laisser s'écouler des mois entre deux. M. Segura vous l'a dit, il faut vous promener à la rue de Bourg le vendredi ou le samedi soir. De nombreux citoyens qui habitent à la rue de Bourg m'ont contactée pour me signaler qu'ils n'osent pas sortir le soir – et pas à 3 h 00 du matin... Vous dites qu'il faudrait de la prévention. C'est ce que nous avons proposé dans notre postulat, pour lequel nous attendons encore la réponse. Vous parlez de la Commission consultative cantonale : je ne sais pas si vous le savez, elle a été dissoute récemment par le conseiller d'Etat Maillard. Il aime bien faire le vide autour de lui pour mieux régner, dans ce domaine. Pour ma part, j'ai peur qu'à force d'attendre sans réagir, comme l'a dit M. Segura, la situation se dégrade pour ressembler à ce qui s'est passé il y a quelques semaines dans une ville de France, où un combat entre deux gangs de trafiquants de stupéfiants a provoqué un mort.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – C'est encore un débat où LausannEnsemble puise dans son fonds de commerce, mélangeant tout, l'insécurité, la lutte contre le trafic de drogue et divers problèmes de coexistence des générations en

ville. Ce mélange des genres lui permet de revenir régulièrement avec ce thème, mais sans vrai sérieux dans ses propositions.

En effet, LausannEnsemble intervient sur ces questions à coup de slogans simplificateurs. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises : le trafic de drogue et la prise de stupéfiants – c'est-à-dire le fait qu'il y a un marché qui correspond à ce besoin, on peut le trouver inacceptable, mais il existe – c'est la question à débattre et qu'il faudrait prendre à bras-le-corps. Ce n'est pas à coup de postulats et de slogans simplificateurs qu'on y répond.

Maintenant, on brosse un tableau apocalyptique de la ville de Lausanne. Ce n'est d'ailleurs pas très loin qu'on parle de la « racaille » de la ville voisine. Ici, ce serait la racaille de Renens, la racaille de la rue de la Borde, la racaille du Maupas, etc. Ces exagérations systématiques n'amènent rien, ni au débat sur la prévention de la drogue et de son commerce, ni à celui sur la prétendue existence d'un sentiment d'insécurité, dont personne ne sait du reste ce qu'il est véritablement.

A mon avis, les propositions de M^{me} Longchamp n'ont aucune pertinence pour avancer sérieusement en matière de prévention du trafic de drogue et de sécurité.

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Chaque fois qu'une opération d'investigation, d'infiltration est menée, avec saisie de drogue à la clé, elle porte atteinte au trafic. C'est à force de donner ces coups de pied dans la fourmilière qu'on obtiendra des résultats efficaces. Ce type d'intervention, Madame Longchamp, avec des actions sur plusieurs semaines, parfois plusieurs mois, fait ses preuves. Pour cela, il faut faire confiance à la police, qui doit pouvoir agir sur le long terme. Ce n'est pas avec des postulats comme le vôtre qu'on soutient ce genre d'action. Les actions coup de poing, Monsieur Segura, peuvent compléter l'éventail, mais je ne vois pas en quoi elles sont efficaces, vous ne l'avez pas démontré dans la succession de vos interventions. Encore une fois, nous demandons des chiffres.

Nous sommes sensibles, Monsieur Segura, au sentiment d'insécurité. Oui, les Lausannois, ou du moins une partie d'entre eux, ont peur. Il tient à nous de les rassurer, de leur amener des réponses concrètes et de proposer des pistes efficaces.

Nous avons fait des propositions. Le récent postulat de Florence Germond énumère diverses actions de prévention, en direction des jeunes délinquants, en particulier. En effet, c'est aussi souvent dans cette tranche d'âge qu'on observe une augmentation du nombre d'infractions. Il y a eu le postulat de Stéphane Montangero au Grand Conseil, proposant quelques limitations aux débits de boissons à certaines heures de la nuit. On sait que la consommation excessive d'alcool au petit matin ou au cœur de la nuit est génératrice d'insécurité. Il a été refusé par la droite. Il y a eu encore, il y a une année, un amendement de M. Grégoire Junod au

budget 2009 du Grand Conseil. Il proposait une augmentation du nombre de postes à la police cantonale. C'est encore la droite qui a refusé.

Sur plusieurs aspects, notamment l'augmentation du nombre de policiers et de leur marge d'intervention dans des domaines clé susceptibles d'amener des résultats, ou dans la prévention, nous faisons des propositions. L'honnêteté intellectuelle dont nous nous réclamons, Monsieur Segura, c'est bien de cela qu'il s'agit. Ayez un peu de mémoire, et souvenez-vous que nous ne sommes pas uniquement sur la défensive sur ces questions, au contraire. Nous sommes aussi prospectifs et nous imaginons des solutions, que nous vous proposons régulièrement.

M. Vincent Rossi (Les Verts): – Si je récapitule, nous sommes d'accord qu'un sentiment d'insécurité va croissant à Lausanne. Je vois au moins un aspect positif dans les demandes de M^{me} Longchamp: elle propose de restaurer un sentiment de sécurité. Cela peut être complémentaire au travail de fond effectué par la police. Je reconnais ce mérite, ce qui m'amènera à accepter la prise en considération de ce postulat.

M. Serge Segura (LE): – Je me réclame aussi de l'honnêteté intellectuelle, Monsieur Tschopp. Je ne crois pas qu'on puisse dire que je suis systématiquement malhonnête intellectuellement. Néanmoins, je constate que, de nouveau, la seule réponse à des interrogations qui me paraissent plus que légitimes, se résume à un mot: prévention. C'est très bien, je suis pour la prévention. D'ailleurs, nous avons soutenu toutes les actions de prévention existantes. Simple-ment, il ne faut pas croire que c'est la solution à tout.

La solution à la délinquance des jeunes, par exemple, ne dépend pas uniquement de la prévention. Malheureusement, nous avons dépassé ce stade. A entendre M. Dolivo, nous sommes simplificateurs parce que nous rassemblons plusieurs faits. Selon M. Tschopp, nous le sommes peut-être un peu moins, parce que là aussi, nous avons rassemblé divers éléments, sur lesquels je vais revenir. Mais tout ce que j'ai entendu de la part de M. Dolivo, c'est qu'il faut faire de la prévention. C'est magnifique! On ne sait pas comment, on ne sait pas pourquoi, mais on a toujours ce seul mot à la bouche.

Monsieur Tschopp, à vous entendre, nous sommes méchants à droite parce que nous n'approuvons pas certains préavis, notamment cantonaux, parce que nous sommes contre la limitation de l'ouverture des débits de boissons, au prétexte que l'alcool crée de l'insécurité. L'alcool crée de l'insécurité, mais la présence de dealers en ville n'en crée pas. Je ne partage pas cette opinion. Alors soit je n'ai pas bien compris et, dans ce cas, il faudrait que vous renvoyiez le postulat de M^{me} Longchamp à la Municipalité, soit j'en déduis que vous faites preuve d'angélisme.

La situation actuelle est simple. Il ne suffit pas de hurler qu'il faut absolument des chiffres sur des constats très dif-

ficiles à décompter, parce que faits dans la rue par les forces de police et les citoyens lausannois. Il faut écouter ce qui se passe, constater, parce que ces éléments entraînent de nombreuses infractions, incivilités, violences urbaines ou simplement trafic de drogue. Malheureusement, ils ne sont pas systématiquement en diminution. On constate que la violence des actes augmente à Lausanne, il faut prendre ces faits en compte et lutter contre. La prévention seule ne permettra pas d'y arriver.

Par ailleurs, l'assimilation de M. Dolivo est assez insultante, lorsqu'il parle des racailles, en référence à une affiche parue récemment dans la presse, qui n'a pas été, que je sache, soumise par LausannEnsemble. Personnellement, et je pense que mon groupe me suivra, je dénonce fortement de telles annonces, dont la diffusion est scandaleuse. Je suis heureux que le maire d'Annemasse ait décidé d'aller plus loin pour faire constater le caractère ignoble de ces affiches. Ici, nous ne stigmatisons pas des catégories particulières de la population, sinon certains criminels, dont nous constatons, contrairement à ce qu'affirme M. Tschopp, que les actions menées par la police lausannoise ne suffisent pas à endiguer les actes.

Par conséquent, nous demandons une action permanente. Vous dites que le postulat veut des actions coup de poing. Non, nous voulons une action permanente, parce que nous constatons qu'Urbano et les actions similaires sont circonscrites dans le temps. Cela ne permet pas d'absorber toutes les difficultés. Il ne suffit pas – là, de nouveau, vous faites preuve d'angélisme – de démanteler un réseau, de faire de belles prises de drogue, pour mettre un terme au trafic. C'est probablement le système qui se réinvente le plus rapidement. Dès qu'on a arrêté un certain nombre de trafiquants de rue et démantelé un réseau, même très grand, il est remplacé par une autre filière. C'est très compliqué de lutter contre cette réalité, et il ne suffit pas de penser que la méthode habituelle suffira. Il faut aller plus loin. Si c'est une question de moyens, il faut donner ces moyens. Si d'autres actions sont nécessaires, il faut les mettre en place. Il faut vraiment aller plus loin et ne pas se fonder sur les méthodes déjà utilisées.

Le président: – Ne refaisons pas le débat de l'insécurité et de la drogue en une soirée. Six intervenants sont encore annoncés et je souhaite que vous raccourcissiez un peu vos interventions.

M. Yvan Salzmänn (Soc.): – Ce qui me navre dans ce débat, c'est qu'on en fait une question gauche/droite. Je suis de gauche, je suis socialiste, j'avais déposé une interpellation sur le sujet il y a quelques mois⁹, qui ne se voulait pas polémique, qui évitait d'être caricaturale. Elle reprenait d'ailleurs quelques points évoqués par M^{me} Longchamp, sur lesquels je peux m'entendre, sur le fond, avec elle. Par exemple, un meilleur éclairage de certaines rues de la ville. Elle évitait ce caractère polémique, qui vise par exemple à

⁹BCC 2008-2009, T. I (N° 7/1), p. 581; *idem* T. I (N° 8), pp. 829 ss.

dissocier l'action de la police de celle du municipal en charge de la police. Je trouve cela absolument regrettable. Les résultats sont là, ils sont bons. Nous avons affaire à l'Hydre de Lerne, c'est un travail d'Hercule, la tâche revient sans cesse.

Je me promène la nuit, je suis un noctambule. J'ai parfois été confronté à des situations qui ont suscité chez moi un certain étonnement. Néanmoins, je constate maintenant que dans plusieurs quartiers, les choses ont plutôt l'air de s'améliorer. Mais c'est un travail permanent et je ne pense pas qu'il faille en faire un combat gauche/droite. J'ai été soutenu par l'ensemble de mon groupe quand j'ai déposé mon interpellation urgente; la question est sérieuse, il faut raison garder et peut-être aussi voir l'action de la Municipalité et de la police en concordance. On ne peut guère dire que la police fait du bon travail et attaquer l'action de la Municipalité, car cela forme un tout.

M. Stéphane Michel (Soc.): – Je ne sais pas si je comprends mal le postulat, mais il me semble qu'à la fin, dans les questions qu'elle pose, M^{me} Longchamp ne parle jamais d'augmenter les patrouilles et les procédures de police. Elle se contente de poser des questions, elle demande des rapports détaillés sur les forces disponibles. De ce point de vue, je ne vois pas quel nouvel élément ce postulat amène dans le traitement de cette problématique. Il n'y en a aucun. M^{me} Longchamp, dans son postulat, demande des rapports, des explications qui nous ont déjà été fournis à de nombreuses reprises. Sincèrement, avec toute la bonne volonté du monde, je ne vois pas quelle proposition elle fait dans son texte. Pour cette raison, je propose de ne pas prendre en considération ce postulat.

M. Alain Hubler (AGT): – M. Segura s'est un peu enflammé en affirmant qu'il faut absolument mettre fin au trafic de drogue en allant plus loin. Des hordes de parlementaires comme nous, des hordes de Municipalités se sont probablement déjà écharpées à ce sujet. J'aimerais aller un jour en Colombie, pour voir comment ils pratiquent pour mettre fin au trafic de drogue. Pas à la sortie du tuyau, mais à l'entrée.

M. Segura aimerait plus de répression. Je suis assez d'accord avec lui. Cependant, je ne pense peut-être pas à la même répression que lui. Nous vivons dans une ville qui est une « mégapole » de la fête et des loisirs nocturnes. C'est un fait. A l'époque, un syndic – pas vert, mais rose – s'enflammait en disant que le Flon était connu jusqu'à New York, ou presque. Nous avons créé les conditions cadres, comme on dit, pour subir quelques dommages collatéraux. Le nombre de discothèques a doublé, le nombre de gens qui les fréquentent probablement aussi. Les effectifs de la police la nuit n'ont pas doublé. Résultat, nous recevons des interpellations, des postulats, et j'en passe, concernant un problème bien réel.

Le mélange détonnant, en fait, est celui du business de la nuit et de la drogue. Je ne dis pas que tous les gens qui sor-

tent se droguent. Mais ils sont nombreux. D'ailleurs, ce n'est pas moi qui le dis, mais un petit commerçant qui vend de la drogue avec qui j'ai eu l'occasion de discuter une fois, un de ceux qu'on appelle communément dealers. Il m'a expliqué tout simplement, tout poliment, tout naïvement, que s'il était là, avec de nombreux autres revendeurs, c'est parce qu'il y avait de la clientèle. Surtout le soir, surtout la nuit.

Certains demandent plus de la police. Pour ma part, je demande moins d'usagers de la police. Sans déposer formellement un postulat pour l'instant, je suggère à la Municipalité de prendre langue avec le Canton pour examiner dans quelle mesure il pourrait être utile de réintroduire la fameuse clause du besoin, supprimée par la droite. J'ai même peut-être un petit scoop: je crois que M^{me} de Quattro n'est pas complètement opposée au retour de cette clause. Ma foi, vous vous arrangerez avec elle!

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Monsieur Segura, qualifier les toxicomanes de criminels, malheureusement, ne répond pas du tout à la question posée. La sanction peut certes tomber sur un toxicomane, mais vous le savez, la toxicomanie s'est développée et se développe parce qu'elle correspond à un mal-vivre, à un mal-être, peut-être celui d'une génération. Ce n'est pas en sanctionnant un, deux toxicomanes ou davantage qu'on y répond et c'est bien là que réside la difficulté. Ce n'est pas à coup de slogans simplificateurs, en mélangeant les consommateurs de drogue et les dealers, les problèmes de sécurité et de vente d'alcool, en faisant un grand tas de ces questions qu'on répond à ce mal-vivre et à ce mal-être d'une partie de la population, en particulier les jeunes.

Aujourd'hui, l'important est de combattre le trafic de la drogue, ceux qui s'enrichissent avec ce trafic et mettent ainsi en danger la santé d'une partie de la population. Mais ce n'est pas en acceptant de renvoyer ce postulat à la Municipalité qu'on avancera d'un millimètre dans cette direction. Je ne pense pas que les Lausannoises et les Lausannois auraient à gagner à la prise en considération d'un postulat qui mélange tout pour en faire un étendard électoral à LausanneEnsemble, qui revient chaque fois sur ces questions, pensant ainsi grignoter quelques voix du côté de ceux qui stigmatisent systématiquement la « racaille » ou certaines parties appauvries de la population.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans la réaction de la gauche. Elle prétend que son action municipale pour lutter contre la drogue est bonne. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi elle refuse au Conseil communal ce que demande M^{me} Longchamp, à savoir un rapport détaillé sur le travail effectué par la Police municipale pour lutter contre ce fléau, un rapport sur les forces en place, sur la collaboration avec la police cantonale, sur l'application stricte des mesures d'expulsion des trafiquants, sur les raisons qui donnent à penser qu'une certaine tolérance semble s'installer. A-t-elle peur des résultats qui pourraient ressortir de ces rapports? LausanneEnsemble souhaite obtenir des réponses sur ces

questions. Le problème de la drogue existe à Lausanne. Et la Municipalité doit avoir l'honnêteté intellectuelle – pour reprendre un terme utilisé par Jean Tschopp – d'expliquer pourquoi il augmente. Nous souhaitons des réponses à ces questions, c'est pourquoi nous soutenons le postulat Longchamp et vous invitons à le renvoyer à la Municipalité.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – M^{me} Bérard vient de dire une partie de ce que je voulais dire. Je me contenterai de répondre à M. Dolivo que bien avant que je ne siège dans ce Conseil, je me suis engagée bénévolement dans des associations luttant contre la toxicomanie. Je n'ai pas besoin de cette tribune, électorale comme vous le dites, pour m'occuper de ce problème. Cela fait très longtemps, plus de vingt ans, bien avant que je ne vous connaisse, Monsieur, et bénévolement. Ce n'est pas aujourd'hui que je vais me faire une tribune. Et ce n'est pas mon but.

D'autre part, j'aimerais dire à M. Hubler que le trafic ne se déroule pas seulement la nuit. Ce n'est pas parce qu'il y a trop de gens la nuit, trop de clubs ouverts qu'il y a du trafic. Il existe aussi pendant la journée, à n'importe quelle heure, et dans n'importe quelle rue de notre ville.

M. Serge Segura (LE): – Je m'étonne que M. Dolivo ne comprenne toujours pas. Je ne parle pas des toxicomanes quand je parle de criminels. Je parle des dealers! Ne me dites pas que je criminalise des gens qui ont besoin d'être aidés. Je partage tout à fait votre opinion. Ils ont besoin d'être aidés, et ici nous parlons des dealers et du trafic de drogue. Nous pouvons tous nous entendre sur le fait que nous n'avons pas d'affection particulière pour les trafiquants. Si vous en avez, il faut me le dire tout de suite. Mais je ne crois pas que ce soit le cas.

J'aimerais aussi que vous cessiez de dire que nous stigmatisons en permanence des populations qui ne demandent qu'à être soutenues. Ou alors, de nouveau, je ne comprends pas. Qu'on soit bien clair: nous voulons plus de répression envers les dealers, parce que c'est à notre sens un phénomène qu'il faut endiguer en ville de Lausanne, parce qu'il commence à poser de multiples problèmes importants. Nous faisons des propositions et nous voulons des constats qui nous permettront d'aller plus loin, parce qu'on nous dira ensuite que nous n'avons pas de chiffres pour étayer nos propositions. Nous aimerions donc connaître ces chiffres pour aller plus loin avant qu'on nous serve de nouveaux arguments pour refuser de toute façon. Nous le savons très bien, ça sera non, de toute façon. Mais bon...

Alors merci de soutenir ce postulat, qui va dans ce sens, et qu'on cesse de dire que nous voulons stigmatiser une population qui a besoin d'être soutenue.

Le président: – J'ai encore quatre intervenants, dont M. le municipal. Soyez un peu brefs dans vos interventions.

M. Jean Tschopp (Soc.): – Madame Bérard, Monsieur Segura, les chiffres, nous les avons. Rapportez-vous au

Rapport de gestion, au rapport sur la police de proximité. Ces chiffres sont à disposition. Passons à autre chose, si vous voulez bien. Nous aimerions bien que vous sortiez un peu plus souvent les chiffres disponibles pour pouvoir faire du travail sérieux sur ces questions, mais nous continuerons à faire des propositions. Maintenant, nous pouvons passer à la phase opérationnelle et discuter sur des propositions concrètes. Mais de nouveaux rapports ne sont pas nécessaires. En tout cas pas à l'heure actuelle.

M. Roland Philippoz (Soc.): – Je vais dans le sens de Jean Tschopp et conseille à tout le monde la lecture du Rapport de gestion. Il contient de nombreuses données sur le travail de la police, sur la violence, sur le trafic et sur la répression, qui est très active. C'est un problème énorme ici, cela a été dit. Mais ce travail existe et il est rapporté chaque année par la Municipalité.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts): – J'ai pris bonne note de ce que M^{me} Bérard a dit, j'ai lu le rapport de la commission. Je vois qu'on veut des informations sur les projets de la police, une analyse historique, une définition de la doctrine et des modes d'intervention de la Ville et de la police, ainsi que des rapports chiffrés.

M. Philippoz, qui examine les services de police pour la Commission de gestion, connaît bien tous ces éléments. S'il faut des rapports, une analyse historique, il n'y en aura pas. Mais les chiffres, la Commission de gestion peut les exiger. Le Rapport de gestion, nous nous en sommes plaints, devient un rapport un peu littéraire et nous serions heureux si davantage de chiffres nous donnaient des informations plus complètes et précises. S'il s'agit de cela, et si M^{me} Longchamp s'en satisfait, nous ferons cette demande.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – La Commission de gestion fait un rapport pour l'année précédente. Or la situation en la matière évolue très rapidement, et les chiffres de l'année dernière sont déjà périmés.

Je demande un vote nominal afin que la population sache ce que les conseillers communaux pensent de ce sujet.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Ce n'est pas la première fois que M^{me} Longchamp se lance dans cet exercice difficile qui consiste à féliciter la police, parce que c'est de bon ton, et simultanément à fustiger la politique de la Municipalité. C'est de bon ton aussi, c'est le jeu politique qui le veut. Comme elle l'a dit au début de sa première intervention, l'une travaille sous l'autorité de l'autre à mettre en œuvre une action issue de l'orientation politique, de l'expérience et de l'application des lois. C'est ainsi que ça se passe. Madame Longchamp, il faut choisir votre camp une bonne fois. Soit la Municipalité et la police font tout faux, soit elles font tout juste, soit toutes deux font à moitié juste et à moitié faux. Et c'est probablement là qu'on peut trouver un terrain de discussion.

Les problèmes de sécurité, il ne faut pas les banaliser, il ne faut pas les exacerber non plus, comme certains ont tendance à le faire ce soir. J'en veux pour preuve les sondages, qui ne sont pas réalisés par la Municipalité ou par des instituts rattachés à la Municipalité. J'ai cité plusieurs fois ici le résultat du sondage fait par MIS-Trend l'année passée; il montre que 89% des Lausannois jugent la qualité de vie à Lausanne bonne à très bonne. La qualité de vie reste excellente dans notre ville. La police continue à faire un travail en profondeur dans le domaine des stupéfiants. La Brigade des stupéfiants travaille, le groupe Alpha travaille, le groupe Celtus travaille, le dispositif Strada est en fonction, les autres brigades, Police-secours, etc., interviennent aussi, sans oublier les actions ponctuelles, Centro, Urbano.

M. Segura dit avec force que maintenant le temps des propositions est venu, et qu'il faut renvoyer ce postulat. Mais le postulat de M^{me} Longchamp ne fait pas de propositions, il demande un état des lieux. Cet état des lieux, vous avez pu en prendre connaissance dans une communication qui vous a été envoyée à la fin du mois de mars. Elle dit combien de policiers font ceci, combien de policiers font cela, quelle est la philosophie d'intervention dans ce domaine. Il ne suffit pas de parler plus fort pour dénoncer un problème, il faut faire des propositions. La Municipalité et le Corps de police en font.

D'ailleurs dans quelques jours, probablement à la fin du mois d'octobre, je viendrai devant la Municipalité avec une proposition destinée à rendre la vie des dealers plus difficile dans notre ville.

En effet, le temps est venu de laisser le travail se faire sur le terrain. C'est à vous maintenant de savoir si vous voulez qu'on vous répète les chiffres cités dans la communication de mars ou si vous nous laissez travailler.

Le président. – Merci. La discussion n'est plus demandée, elle est close. Il y a une demande d'appel nominal, cinq membres du Conseil appuient-ils cette proposition? C'est le cas. Avant de passer au vote des conclusions, je demande à M^{me} Resplendino de nous indiquer les déterminations de la commission.

M^{me} Janine Resplendino (AGT), rapportrice : – Concernant la prise en considération du postulat, 4 commissaires ont voté pour, 4 ont voté contre et il y a eu 1 abstention.

Le président : – Merci. Alors votent oui ceux qui sont pour le renvoi à la Municipalité. Votent non ceux qui sont opposés à sa prise en considération.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Biéler Benoît, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Doepper Ulrich, Fiora-Guttmann Mar-

tine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Graf Albert, Grin Claude, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Rossi Vincent, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Schlachter Thomas, Schlienger Sandrine, Segura Serge, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain.

Non : Alvarez Caroline, Bettens Jean-Charles, Bonnard Claude, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Frund Sarah, Gazzola Gianfranco, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Meylan Jean, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Nsengimana Nkiko, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Tétaz Myriam, Tschopp Jean, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

Abstentions : Bergmann Sylvianne, Litzistorf Natacha, Mayor Isabelle.

Le président : – Par 40 non, 37 oui et 3 abstentions, vous avez décidé de ne pas prendre en considération ce postulat. Cet objet est clos, je remercie M^{me} la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Lausanne, capitale de la neige en toutes saisons » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Il est 22 h 30 et quelques minutes. Nous avons eu une grosse séance avec Beaulieu et je pense que nous en resterons là. Pour la prochaine séance, je vous donne rendez-vous également à 18 h 00, notre ordre du jour commence à prendre du volume. Je commencerai par les initiatives et les interpellations puis aborderai les rapports urgents de la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention, bonne fin de soirée et bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 22 h 35.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

